



Le juge a ordonnee mon expulsion

Par **coulon12**, le **09/11/2013** à **23:32**

bonjour nous avons quelques soucis financier et le juge a ordonner mon expulsion , alors que je pais mon loyer + 100 euros pour le retard de loyer depuis le mois d avril , mon bailleur dit que je ne serais pas expulser , mais j ai tres peur que ca arrive ? que puis je faire ?

Par **Lag0**, le **10/11/2013** à **09:25**

Bonjour,
Si votre bailleur ne veut pas vous faire expulser, c'est son droit, c'est lui qui décide.
Il a obtenu du juge l'autorisation de vous expulser, pas l'obligation...

Par **amajuris**, le **10/11/2013** à **10:22**

bjr,
on peut se demander pourquoi alors votre bailleur a fait cette procédure qui n'a pas été gratuite pour lui.
votre bailleur est-il un particulier ou une société ?
cdt

Par **corinne9**, le **24/11/2013** à **15:49**

bonjour , je suis à ce jour cautionnaire d'un bail
ors le locataire ne paie plus ses loyers et a reçu un ordre d'expulsion via le tribunal le
31/07/2013, celui ci reste dans les lieux malgré la demande, je viens d'avoir une saisie
bancaire de + de 5000 € je souhaiterais obtenir de l'aide et conseil , seulement je n'ai pas les
documents annexés au bail où il mentionne mon cautionnement , je réclame cette copie au
bailleur + cabinet d'huissier , je n'obtiens pas de réponse comment dois je faire ? pour obtenir
ce document qui normalement aurais du mettre remis le jour de la signature du bail
merci pour votre retour

Par **aguesseau**, le **24/11/2013 à 18:05**

bjr,
recevez-vous tous les ans une information sur votre caution ?
je vous conseille de voir rapidement un avocat spécialiste en droit de la consommation qui
pourra vous dire si l'acte de cautionnement est valable car souvent les actes de
cautionnement ne respectent pas les conditions strictes imposées par la loi et sont donc nuls.
cdt